



## Le Plan Hiver : trois niveaux de mobilisation

Le Plan Hiver est décliné en trois niveaux de mobilisation.

### • LE NIVEAU 1 : Mobilisation hivernale

Mis en place entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, il se traduit par :

- l'ouverture de capacités d'hébergement supplémentaires : **5 380 places** ;
- la mise en place d'équipes mobiles d'aide de type « samu social » ;
- le renforcement du 115.

### • LE NIVEAU 2 : Grand Froid

Déclenché par les préfets en cas de situation météorologique aggravée : températures négatives le jour et températures comprises entre  $-5^{\circ}\text{C}$  et  $-10^{\circ}\text{C}$  la nuit.

Sa mise en œuvre entraîne :

- la mobilisation de places d'hébergement complémentaires à celles du niveau 1 : **2 680 places** prévues sur l'ensemble du territoire ;
- des équipes du 115 supplémentaires ;
- des équipes mobiles renforcées, avec une intensification des maraudes en lien avec les différents réseaux de secouristes ;
- l'ouverture **la nuit** de locaux ou de lieux d'accueils de jour.

### • LE NIVEAU 3 : Froid Extrême

Ce niveau correspond à des températures exceptionnellement basses : températures négatives le jour et températures inférieures à  $-10^{\circ}\text{C}$  la nuit.

Le niveau 3 relève des procédures prévues pour la mise en œuvre des plans d'urgence et de sécurité civile placés sous l'autorité des préfets.

Il prévoit, par anticipation, l'identification de sites potentiels permettant la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes.

Une cellule de veille nationale est mise en place pour suivre l'évolution de la situation notamment en cas de déclenchement des niveaux 2 et 3.